AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VOSGES

Etude de faisabilité d'un projet

Pour analyser la faisabilité d'un projet grâce à une étude prévisionnelle rédigée par des experts techniques économiques et en réglementations.

Objectifs

Analyser votre projet pour connaître sa faisabilité et si nécessaire le faire évoluer. Dans le cadre d'une installation aidée, élaborer le dossier de demande d'aides.

Service

- Analyse de la situation initiale au niveau : des facteurs de productions (foncier, main d'œuvre, bâtiment, matériel, droits à produire, contrats/engagements…), des ateliers (vaches laitières, vaches allaitantes, taurillons, céréales…) ; de la situation économique et financière de l'exploitation. Mise en avant des atouts/contraintes et points forts/ points faibles, propositions de modifications et/ou d'optimisations, et préconisations.
- Etude économique en fonction de vos objectifs : possibilité de réalisations des simulations de plusieurs scénarios économiques et financiers pour prévoir la situation à 4 ans (notamment l'EBE, le revenu disponible et l'endettement) et les préconisations pour assurer la viabilité.

Résultats

Une étude prévisionnelle rédigée par des experts techniques, économiques et en réglementations.

Livrables

Etude prévisionnelle sur quatre années et note d'accompagnement. A la demande, une sortie sous forme de présentation d'un Plan d'Entreprise peut être faite.

Public

Toute personne qui est en réflexion par rapport à un projet d'exploitation dans le cadre d'une installation : avec les aides (nationales, régionales et ou départementales) ou sans les aides ; d'un avenant ; d'une réorientation du système ; d'une restructuration financière ; de réflexion par rapport à des investissements conséquents.

Les +

+ de concret

Des préconisations pratiques

+ de pertinence

L'approche globale du projet permet de tenir compte de tous les atouts et contraintes : techniques, économiques, humains…

+ de simplicité

1 seul interlocuteur des premiers renseignements jusqu'à la réalisation de L'étude et la vérification de sa cohérence.

Modalités

Temps nécessaire : entre 3 et 7 jours selon les contraintes rencontrées en cours de montage du dossier et l'implication du candidat. Facturation au tarif du conseil généraliste de l'année en cours - tarif et condition de vente sur demande. Prestation individuelle coordonnée par un conseiller au bureau et/ou sur l'exploitation

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter
Johannie PORTNER - 03 29 29 23 37 – johannie.portner@vosges.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture des Vosges - 17 rue A. Vitu - 88026 Epinal cedex
Site : www.vosges.chambre-agriculture.fr